



Politique culturelle de la MRC de La Matapédia

(Résumé)

1. LES PRINCIPES DIRECTEURS

- LES ARTS ET LE PATRIMOINE CONTRIBUENT À L’AFFIRMATION DE L’IDENTITÉ MATAPÉDIENNE
- LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET LES MUNICIPALITÉS LOCALES RECONNAÎSENT LEURS RESPONSABILITÉS À L’ÉGARD DE LA PROTECTION ET DE LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL
 - LES ARTS ET LA CULTURE CONTRIBUENT À L’AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES MATAPÉDIENNES ET MATAPÉDIENS
- LA CULTURE ENTRAÎNE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DANS LA COLLECTIVITÉ MATAPÉDIENNE
 - LES ARTS ET LA CULTURE STIMULENT L’ÉPANOUISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

2. L’ÉNONCÉ DE POLITIQUE CULTURELLE

PREMIER AXE D’INTERVENTION : PROMOUVOIR LA CULTURE MATAPÉDIENNE

ORIENTATION 1 : RECONNAÎTRE LE TRAVAIL DES ARTISTES, DES ARTISANS ET DES ORGANISMES CULTURELS MATAPÉDIENS

Objectifs :

- 1) Soutenir et reconnaître les rôles et les mandats des organismes dans le développement culturel matapédien.
- 2) Soutenir et reconnaître les artistes professionnels du milieu.
- 3) Permettre une plus grande visibilité des artistes, des artisans et des organismes matapédiens.
- 4) Reconnaître et valoriser l’implication bénévole dans le secteur culturel.
- 5) Supporter le maintien des médias communautaires et reconnaître leur apport dans la diffusion et la promotion de la culture sur le territoire matapédien.

ORIENTATION 2 : FAVORISER UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ AUX ARTS ET À LA CULTURE

Objectifs :

- 1) Inciter les municipalités à investir dans les arts, la culture et le patrimoine.
- 2) Consolider les équipements culturels existants et favoriser l’émergence de locaux culturels rattachés aux bibliothèques, particulièrement dans les petites municipalités.
- 3) Soutenir les municipalités dans leurs efforts pour développer, maintenir et consolider des partenariats avec les intervenants culturels pour le partage, le prêt ou la location de locaux.
- 4) Amener les municipalités à accroître les heures d’ouverture de leurs bibliothèques municipales.
- 5) Susciter des ententes de mise en commun ou de partage d’équipements et de services culturels entre les municipalités.
- 6) Encourager les municipalités locales à examiner la possibilité d’engager une ressource humaine permanente afin de soutenir l’action bénévole dans l’animation des bibliothèques municipales.

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LA DIFFUSION DE L’INFORMATION CULTURELLE

Objectifs :

- 1) Accompagner les promoteurs d’activités, d’attraits et de services culturels dans leurs efforts de diffusion et de promotion.
- 2) Informer les municipalités, les organismes culturels et les artistes et artisans des sources de financement, des concours et des possibilités de formation disponibles.
- 3) Faire connaître à la population les services offerts par la MRC de La Matapédia en matière de culture et de patrimoine.
- 4) Développer une stratégie de diffusion de l’information culturelle de concert avec les médias locaux et régionaux et les intervenants culturels.

ORIENTATION 4 : ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉE EN TOURISME CULTUREL DANS LA MATAPÉDIA

Objectifs :

- 1) Positionner et consolider la culture au sein de l’offre touristique de La Matapédia.
- 2) Développer, en partenariat avec les organismes et intervenants concernés, une stratégie de développement et de promotion du tourisme culturel incluant la signalisation et la mise en réseau des attraits déjà existants.
- 3) Soutenir les municipalités et les organismes dans l’amélioration et la consolidation d’attraits patrimoniaux et muséologiques à incidence touristique.
- 4) Accompagner et soutenir les municipalités et les organismes dans l’élaboration de projets structurants en tourisme culturel.

DEUXIÈME AXE D'INTERVENTION : ASSURER LA CONCERTATION DES ACTEURS CULTURELS DE LA MATAPÉDIA

ORIENTATION 1 : SUSCITER DES ÉCHANGES ET DES PARTENARIATS ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS CULTURELS

Objectifs :

- 1) Instaurer des mesures permettant une action régionale concertée et planifiée en matière de culture et de patrimoine.
- 2) Agir à titre d'organisme rassembleur afin de solutionner les problématiques régionales rattachées au développement culturel.
- 3) Appuyer les partenariats dans un souci de complémentarité avec l'offre culturelle actuelle.
- 4) Consolider le partenariat avec le gouvernement du Québec.
- 5) Maintenir la permanence d'une ressource en culture et en patrimoine à la MRC de La Matapédia afin de coordonner la concertation au niveau régional.

ORIENTATION 2 : COORDONNER L'ACTION CULTURELLE SUR LE PLAN RÉGIONAL

Objectifs :

- 1) Sensibiliser les municipalités à leur rôle en matière de développement culturel au niveau local.
- 2) Élaborer, de concert avec les municipalités, un plan d'action pour la mise en œuvre de la politique culturelle et apporter un soutien technique aux municipalités désirant se doter d'un plan de développement culturel rattaché aux objectifs de la *Politique culturelle de la MRC de La Matapédia*.
- 3) Susciter et coordonner des projets régionaux en culture et en patrimoine culturel et naturel en lien avec les objectifs de la *Politique culturelle de la MRC de La Matapédia*.

TROISIÈME AXE D'INTERVENTION : FAVORISER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

ORIENTATION 1 : SENSIBILISER LA POPULATION SUR LES RICHESSES PATRIMONIALES DE LA MATAPÉDIA

Objectifs :

- 1) Élaborer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à la conservation du patrimoine culturel et naturel auprès de la population matapédiennne.
- 2) Sensibiliser et responsabiliser les élus, les comités consultatifs en urbanisme, les architectes et les entrepreneurs en construction et en rénovation de La Matapédia face à leur rôle à l'égard de la protection du patrimoine.
- 3) Favoriser la tenue d'activités de sensibilisation au patrimoine auprès des clientèles scolaires.
- 4) Encourager, reconnaître et souligner les actions de protection et de mise en valeur du patrimoine.

ORIENTATION 2 : SOUTENIR LES MESURES DE PRÉSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Objectifs :

- 1) Informer les municipalités des mesures légales pour protéger et mettre en valeur le patrimoine.
- 2) Accompagner et soutenir les municipalités dans l'élaboration, l'adoption et l'application de la réglementation visant la protection du patrimoine culturel.
- 3) Accompagner et soutenir les municipalités dans l'élaboration, l'adoption et l'application de la réglementation visant la protection du patrimoine naturel.
- 4) Développer des moyens pour soutenir financièrement les propriétaires de bâtiments patrimoniaux dans leurs travaux de restauration.
- 5) Apporter un soutien technique aux municipalités, aux organismes et aux particuliers pour l'aménagement, la conservation, l'entretien, la restauration et la mise en valeur des sites et bâtiments patrimoniaux.

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE MATAPÉDIEN

Objectifs :

- 1) Approfondir et actualiser régulièrement les connaissances sur le patrimoine bâti à l'échelle régionale.
- 2) Identifier les éléments les plus significatifs du patrimoine matapédienn et mettre en place des moyens permettant leur mise en valeur.
- 3) Améliorer les connaissances sur l'histoire, l'héritage forestier et les savoir-faire ancestraux dans une perspective de mise en valeur.
- 4) Intégrer le patrimoine culturel et naturel dans une stratégie régionale de développement touristique.
- 5) Apporter un soutien technique aux municipalités et aux organismes dans leurs efforts d'interprétation et de diffusion du patrimoine.
- 6) Consolider les attraits patrimoniaux déjà existants identifiés au schéma d'aménagement.
- 7) Développer, en partenariat avec les intervenants du milieu, une stratégie régionale de conservation et de mise en valeur des archives photographiques, religieuses et documentaires.

CONCLUSION

Au cours des prochains mois, la MRC de La Matapédia entend tout d'abord mettre en place un comité permanent, représentatif des milieux artistique, culturel, patrimonial et municipal. Ce comité permanent aura pour mandat d'élaborer le plan d'action triennal rattaché aux objectifs de la politique culturelle, d'assurer sa mise en œuvre et de jouer un rôle conseil auprès du Conseil des maires. Enfin, il sera avantageux de constituer un fonds matapédienn de développement culturel en partenariat avec les municipalités, les entreprises privées, les ministères et les organismes culturels afin de mettre en application la politique culturelle.